



## Directive 1 : La gestion de l'assiduité des élèves

L'absentéisme contribue à l'échec scolaire, alors la présence de l'élève est essentielle à la réussite scolaire.

### **Objectif**

Indiquez les attentes de l'école envers la responsabilité parentale en plus de décrire les démarches à suivre de l'école advenant un nombre élevé d'absence.

### **Responsabilité parentale**

Il est très important que le parent communique avec le secrétariat de l'école et/ou l'enseignant de son enfant avant 8h afin de justifier les motifs de l'absence de son enfant.

Vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale de l'école au numéro suivant : 506-826-6123

### **Directives**

#### Étape 1 (5 absences)

- Un premier avis est envoyé aux parents/tuteurs par courriel.

#### Étape 2 (10 absences)

- La direction fera un appel à la maison afin de discuter de la problématique et de trouver des pistes de solution visant à améliorer l'assiduité.
- La direction évaluera la pertinence d'une référence à l'équipe stratégique de l'école.

#### Étape 3 (15 absences)

- La direction aura une rencontre à l'école avec les parents/tuteurs afin de mettre en place un plan de redressement. Dans certaines situations, à la discrétion du parent et de la direction, l'élève pourra être présent à la rencontre.
- Une référence à l'équipe stratégique est requise.

### **Participation sportive et/ou activité culturelle**

- Un élève absent de l'école ne pourra pas participer à une pratique ou à un match d'une équipe sportive et/ou participer à une activité culturelle de l'école si l'absence est le même jour de l'événement.